

Vous ou votre parent venez d'entrer dans une résidence pour personnes âgées

Soyez les bienvenus !

Nous espérons que vous en serez satisfaits

Le saviez-vous ?

Dans cet établissement, il existe une structure appelée "**Conseil de la Vie Sociale**" ou "**CVS**" dont la mission, définie par la loi de 2002, vise à créer un **lieu de concertation** entre les résidents, les familles, le personnel et la direction.

Le CVS permet

A la direction

d'entendre les avis des résidents ou de leurs familles

Aux résidents, à leurs familles et au personnel

de participer à l'amélioration du cadre de vie

Le champs de compétences du CVS est très large

Organisation intérieure, repas, activités, animations socio-culturelles et services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements, nature et prix des services rendus, entretien des locaux, relations avec le personnel...

Vous souhaitez vous tenir informé(e) de l'action de vos représentants au sein de la Résidence ?

MERCI DE COMPLETER CE DOCUMENT

Je souhaite que mes coordonnées soient transmises aux représentants des familles :

OUI **NON** Entourez votre réponse

Nom :

Adresse :

Email :

Tél :